

tées comme preuve durant l'audience devant le comité. Après avoir examiné le dossier, le juge doit déterminer : (1) si y a eu une évidence compétente quelconque présentée au comité pour supporter sa constatation des faits ; et (2) si les faits supportent les conclusions de la loi que le comité a conclues.

Suis-je tenu d'avoir une représentation juridique pour que le juge entende ma demande d'examen judiciaire ?

Possible. la représentation juridique dans les procédures judiciaires, comme dans le tribunal supérieur, doit se conformer avec le Chapitre 84 des Lois générales de North Carolina et les règles du barreau de l'état de North Carolina. Vous devez consulter un avocat pour un avis juridique pour votre affaire et les procédures que vous devez suivre.

Où pourrais-je trouver un avocat ?

Vous pouvez appeler le service de référence aux avocats de l'association du barreau de North Carolina au (800) 662-7660, le numéro vert de l'aide juridique de North Carolina au (866) 369-6923, ou vérifier votre annuaire téléphonique local.

Où puis-je avoir une copie de la loi sur la sécurité d'emploi ?

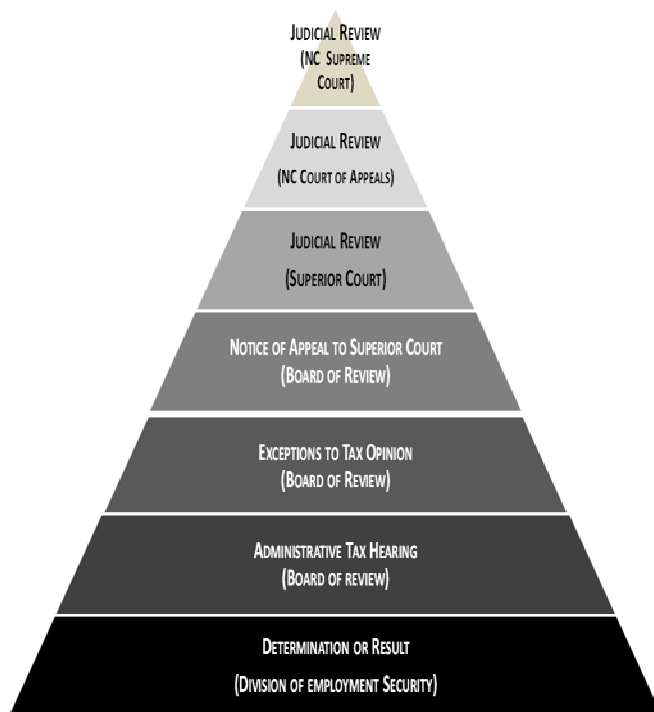
La loi sur la sécurité d'emploi est trouvée dans le chapitre 96 des lois générales de North Carolina et dans le titre 4, Chapitre 24 du code administratif de North Carolina. Vous pouvez obtenir une copie de la loi applicable sur le site internet de la Division de la sécurité d'emploi au www.ncesc.com, site internet de l'assemblée générale au www.ncga.state.nc.us, ou le site internet du bureau des auditions administra-

Le programme d'assurance-chômage dans North Carolina est administré par le département du Commerce de North Carolina.

COORDONNEES

Comité d'examen
Département du Commerce de North Carolina
Boite postale 28263
Raleigh, NC 27611
Téléphone: (919) 707-1610
Fax: (919) 715-7193
Adresse E-mail: BOR@nccommerce.com

LEVELS OF APPEALS - TAX



Publié par le Département du Commerce de North Carolina
Formulaire ACNC 571-E (Rév. 1/2016)

APPEL D'UN AVIS FISCAL DÉPÔT D'EXCEPTIONS À UN AVIS FISCAL ET OBTENTION D'UN EXA- MEN JUDICIAIRE DANS UNE AF- FAIRE FISCALE



Cette brochure contient d'importantes informations sur vos droits en vertu de la loi sur la sécurité d'emploi. Elle contient des informations sur le dépôt d'exceptions et la demande d'un examen judiciaire d'une décision défavorable dans une affaire d'obligation fiscale.

Si vous n'êtes pas conforme avec toutes les exigences établies par la loi, vous pouvez perdre votre droit d'appel.

Pour les demandes déposées le 30 juin 2013 ou après, les demandeurs sont tenus de rembourser des prestations résultant d'une décision qui est ensuite renversée suite à un appel. Lois. Gén. NC. § 96-18(g)(2).

Pour plus d'informations sur les appels dans les cas d'obligation fiscale, visitez la section "Questions fréquemment posées" (FAQs) du site internet de la Division de la sécurité d'emploi du Département du Commerce de North Carolina au www.ncesc.com

Usted puede obtener una copia de este folleto en español en la oficina de l Departamento de Comercio, División del Desempleo de Carolina del Norte.

L'audition fiscale est terminée, et je viens de recevoir l'avis fiscal du comité d'examen du Département du Commerce de North Carolina. Qu'est-ce que cela signifie ?

Les membres du comité ont considéré toutes les preuves données dans le dossier et ont pris une décision. La décision, appelée un avis fiscal, a été envoyée à toutes les parties concernées par l'affaire. Voir 04 N.C. Code Admin. 24 D. 1107.

Que puis-je faire si je ne suis pas d'accord avec l'avis fiscal ?

Vous pouvez accepter la décision prise dans l'avis fiscal, ou vous pouvez demander au comité de reconsidérer sa décision. Pour demander au comité de reconsidérer, vous devez d'abord déposer des exceptions à la décision. Voir Loi. Gén. N.C. § 96-4 (q).

Quelles sont les exceptions ?

Les exceptions sont les raisons spécifiques pour lesquelles vous n'êtes pas d'accord avec l'avis fiscal. Les exceptions doivent être déposées auprès du comité par écrit. Il n'y a aucun formulaire spécial pour déposer des exceptions à un avis. Voir Loi. Gén. N.C. § 96-4 (q).

Quel est le délai pour le dépôt de mes exceptions ?

Les exceptions doivent être reçues par le comité dans les dix (10) jours après que vous ayez reçu la notification de l'avis fiscal. Voir loi. Gén. N.C. § 96-4 (q).

Que se passera-t-il après le dépôt de mes exceptions ?

Les membres du comité vont examiner vos exceptions, le dossier de l'affaire, et les provisions applicables de la loi sur la sécurité d'emploi. Ensuite, le comité délivrera une décision écrite qui répond à vos exceptions. Les décisions sont généralement appelées une ordonnance accordant les exceptions, une ordonnance refusant les exceptions ou une ordonnance accordant partiellement les exceptions et refusant partiellement les exceptions *le nom de l'ordonnance* sera situé en haut à

droit sur la première page de la décision. Voir Loi. Gén. N.C § 96-4 (q).

Qu'est-ce qu'une ordonnance accordant les exceptions ?

Une ordonnance accordant des exceptions signifie que le comité a prononcé une décision en votre faveur en ce qui concerne les raisons que vous aviez données pour prononcer votre désaccord avec l'avis fiscal. Le comité peut annuler l'avis fiscal s'il admet vos exceptions et décide qu'il aurait dû parvenir à une conclusion différente.

Qu'est-ce qu'une ordonnance refusant les exceptions ?

Une ordonnance refusant des exceptions signifie que le comité n'a pas prononcé une décision en votre faveur en ce qui concerne les raisons que vous avez données pour prononcer votre désaccord avec l'avis fiscal, et ne changera pas la décision qu'il a rendue dans l'avis fiscal.

Que signifie une ordonnance refusant partiellement les exceptions et accordant partiellement les exceptions ?

Une ordonnance refusant partiellement des exceptions et accordant partiellement des exceptions signifie que le comité a prononcé une décision en votre faveur en ce qui concerne certaines de vos exceptions et défend sa décision précédente *en ce qui concerne le reste de vos exceptions*

Si je ne suis pas d'accord que le comité refuse mes exceptions, puis-je transmettre l'affaire au juge ?

Oui. Vous pouvez demander à un juge du tribunal supérieur d'examiner le dossier. Une demande envoyée à un tribunal supérieur est appelée une pétition pour un examen judiciaire. Vous aurez la chance d'avoir une audition devant le juge. Si vous avez l'intention de transmettre l'affaire à la cour, vous devez d'abord déposer les exceptions à l'avis fiscal et obtenir une décision du comité sur les exceptions avant de demander un examen judiciaire. Voir Loi. Gén. N.C. § 96-4 (q).

Quel est le délai pour faire savoir que je veux un examen judiciaire ?

Vous devez déposer un avis d'appel auprès du comité dans les dix (10) jours à compter de la date où vous recevez l'avis du comité que vos exceptions ont été refusées. Voir Loi. Gén. N.C § 96-4 (q). La légende de l'affaire doit être écrite comme mentionné dans les Loi. Gén. N.C § 96-4 (r). Voir Loi. Gén. N.C. §§ 96-4 (q) et (r).

Que dois-je faire après avoir informé le comité que je veux transmettre l'affaire à un juge de la Cour suprême ?

Dans les dix (10) jours après avoir déposé votre appel auprès du comité, vous devez déposer une déclaration d'appel expliquant vos raisons spécifiques pour être en désaccord avec la décision de refuser vos exceptions. La déclaration doit être déposée auprès du comité. Voir Loi. Gén. N.C § 96-4 (q).

Que se passe-t-il après que je dépose ma déclaration d'appel expliquant les raisons pourquoi je suis en désaccord avec la décision du comité de refuser mes exceptions ?

Dans les trente (30) jours après avoir reçu votre déclaration d'appel, le comité déposera le dossier de l'affaire, y compris vos exceptions, auprès du tribunal supérieur dans le comté où vous habitez, possédez un établissement d'affaires ou menez vos activités. Si la partie faisant appel vit ou mène ses activités en dehors de l'état, le dossier sera transmis au tribunal supérieur de Wake County à Raleigh, North Carolina. Chaque partie recevra une notification écrite de l'heure, date et lieu de l'audience.

Que recherche un juge en examinant le dossier dans une affaire fiscale ?

Le tribunal supérieur fonctionne comme une cour d'appel quand il s'agit d'examiner les décisions du comité. Le juge n'acceptera aucune autre preuve. La preuve dans le dossier a été prise dans l'audience devant le comité. Le juge examinera tout le dossier de l'affaire. Le dossier inclut les documents et autres preuves présen-